

GUYENCOURT SUR NOYE

Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 123-1-8°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social (L. 123-2 b), ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

GUYENCOURT SUR NOYE

Plan Local d'Urbanisme
Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Bassin rétention eaux pluviales	Commune	1630m ²
2	Achèvement du chemin piétonnier	Commune	6 m d'emprise Dont 1.50m de bande enherbée
3	Accès zone d'extension Chemin piétonnier	Commune	2.50m d'emprise
4	Création d'un parking	Commune	575m ²
5	Elargissement voirie	Commune	10m d'emprise au total (compris voirie existante)
6	Accès zone d'extension Chemin piétonnier	Commune	6m d'emprise
7	Chemin piétonnier	Commune	1135 m ²
8	Chemin piétonnier	commune	6m d'emprise